

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	IX
LOIS EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS .....	1
<i>Loi sur l’Autorité des marchés publics, RLRQ, c. A-33.2.1</i>	
• Historique législatif .....	3
• Table des matières .....	5
• Loi .....	7
<i>Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1</i>	
• Historique législatif .....	47
• Table des matières .....	49
• Loi .....	51
<i>Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics, RLRQ, c. D-11.1</i>	
• Historique législatif .....	99
• Table des matières .....	101
• Loi .....	103
<i>Loi concernant la lutte contre la corruption, RLRQ, c. L-6.1</i>	
• Historique législatif .....	119
• Table des matières .....	121
• Loi .....	123

LOIS ET RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

RÈGLEMENTS CONNEXES .....	147
<i>Règlement de l’Autorité des marchés publics pour l’application de la Loi sur les contrats des organismes publics</i> , RLRQ, c. C-65.1, r. 0.1 .....	149
<i>Règlement sur les contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes visés à l’article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics</i> , RLRQ, c. C-65.1, r. 1.1 .....	155
<i>Règlement sur certains contrats d’approvisionnement des organismes publics</i> , RLRQ, c. C-65.1, r. 2 .....	165
<i>Règlement sur certains contrats de services des organismes publics</i> , RLRQ, c. C-65.1, r. 4 .....	195
<i>Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics</i> , RLRQ, c. C-65.1, r. 5 .....	227
<i>Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l’information</i> , RLRQ, c. C-65.1, r. 5.1 .....	265
<i>Projet pilote visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics de travaux de construction ainsi qu’aux sous-contrats publics qui y sont liés</i> , RLRQ, c. C-65.1, r. 8.0.1 .....	297
<i>Règlement sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics</i> , RLRQ, c. C-65.1, r. 8.1 .....	319
<i>Règlement sur les critères pour l’évaluation de l’aptitude des candidats à la charge de commissaire à la lutte contre la corruption, de commissaires associés aux vérifications et de commissaire associé aux enquêtes</i> , RLRQ, c. L-6.1, r. 1 .....	325
INDEX ANALYTIQUE .....	329